BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Wm F. Mathes à Elise C. Kahn; John Nelsen à Agnes Osoney; Henry Housey à Louise Wise; Walter M. Starks à Elmira Duncan; C. E. Messersmith à Catherine Barth; Irené Sabathier à Alice Gilmore; Chas F. Vinyard à Mary Randolph; Geo. E. McGovern à Josephine M. Wild; Edwin C. Kohn à Mabel Borne; Jacob Becker à Eulalie L. Saucier; Jos. K Gourdain, Jr, à Ella H. Glynn; H. B. Bowers à Rachel Naccari; Chas F. Moreau, Jr, à Rosa Sintes; Albert P. Nielsen à Clotilde Powers; Chs H. Langenstein à Mary E. Lacoste.

NAISSANCES.

Mmes Chas S. Desenor, une fille; Lombard Maspero, une fille; Alcide Nunez, un garçon; J. Geo. Demarest, un garçon; Wm Durning, un garçon; J. W. Cunningham, un garçon; Jos. S. LeBlanc, un garçon; Isaac H. Stauffer, une fille; N. J. Mertz, une fille; Samuel Mintz, un garçon; Hy L. Trenting, un garçon.

DÉCÈS

Mme Louis P. Bryant, 51 ans, 2651 Lepage; Vve Louisa Leitz, 76 ans, 2409 Tchoupitoulas; Helene Sins, 11 mois, 5937 Annonciation; Isaac Moore, 64 ans, 4114 Ursulines; Antoine Pollois, 21 ans, 2118 Josephine; Katie Piquolo, 4 mois, 1209 Touro; Beatrice Carter, — 4015 Water; Bussiere Clark, 3 mois, 2935 Seconde Almester Swayne, 28 ans, McClellanville; Chas Blanco, 53 ans, Marigny et St Antoine; Marcel Becnel, 27 ans, Hôpital de Charité; Victor De Paradel, 34 ans, Hôpital de Charité.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Suburban Bld'g & Loan Asso. vs Mary E. Thomas, procès exécutif de $2,700.

Demandes d'émancipations:

John Fousse, Florence Chapman.

Security Brewing Co. vs Gus. A. Frisch, réclamation de $174.35.

Successions ouvertes:

Margaret Brennan, Gustave Mazzei.

U. Marinoni Jr, vs Leopold Levy, saisie provisoire de $869.

Chas L. S. Bobled vs Quaker Realty Co., demande de partage.

The Barber Asphalt Paving Co vs Sept Terrains, réclamation de $957.11.

Robert O. Butler vs Geo. D. Scott, attachement de $110.

Jung et Fils vs Terminal Co, action en dommages de $1637 02.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. ADCOCK.

Comparution:

Wm Gibson, meurtre.

Condamnations:

Horace R. Raphael, Ben. F. Moore, Raphael Navaro, Wm Brewer, usage d'opium, $24 d'amende et 29 jours de prison; Ben. F. Moore, larcin, 60 jours de prison; Marie Smith, usage d'opium, $10 d'amende ou 30 jours de prison.

Envoyé devant la cour criminelle:

Paul Frederick, port d'arme cachée.

Ventes inscrites au bureau d'affectations.

Succ. Mme Eugénie C. Crozat à Henry Cazentre, terrain, Claiborne, Ursulines, St-Philippe et Derbigny, $1,500.

Dixie Bld'g & Realty Co. à Chas J. Conrad, 2 terrains, Ste Anne, Rendon, Lopez, Orléans, $1,900

Joseph Lautenschlaeger à Edwin M. Bayhi, portion, Lepage, Crète, Chemin du Bayou, Gentilly, et Grande Route St-Jean, $950.

L. B. Konrad à Joseph A. Danna, portion, Laharpe, Lapeyrouse, Galvez et Miro, $18.43

Succession de Mlle Eugénie Crozat à Pierre S. Esnard, portion, Hôpital, Tonti, Rucheblave et Quartier, $1,325.

Fred. Dommarrius à Fred. H. Dommarrius, terrain, Montegut, Clouet, et Rempart, $1500.

Armstrong Donaldson à Sébastien Hoey, terrai, St-Maurice, Hancock, Tricou, Bolivar et Foy, 22.50.

FAITS DIVERS.

Festival du City Park.

Le Comité chargé de l'oganisation du Festival annuel qui aura lieu demain au Parc de Ville, a préparé l'intéressant programme suivant:

1 heure de l'après midi. Ouverture de la Fête.

3. p. m. Parties de Base Ball et de Basket Ball.

4. p. m. Exercices militaires par les Boy Scouts.

5. h. Première représentation de marionnettes par le professeur John Denier.

6 h. Grand concert par l'orchestre du professeur Millerand de Calmoutier.

6:30 h. Seconde représentation de marionnettes.

7 h. Représentation de vaudeville par la troupe Empire; directeur, M. Frank W. Smith.

Grande illumination du Parc et du lac.

8 h. Première représentation du cinématographe par G. F. Sustendal.

9:15 h. Feu d'artifice par J. Picone.

10 h. Seconde représentation du cinématographe.

Bal sous le Péristyle de 5:30 à 11:30 heures p. m.

Les enfants égarés seront gardés dans le pavillon près de la porte d'entrée où ils pourront être réclamés par les parents.

Inventaire de succession.

L'inventaire de la succession de Germain Lafon, un laitier récemment décédé, a été enregistré hier après-midi à la cour civile de district.

Le montant total de cette succession s'élève à 34,064.65 dollars, somme représentée en majeure partie par des propriétés foncières et des actions.

ELECTION.

Le gouverneur Sanders a fixé au 6 juin prochain l'élection qui sera tenue dans la paroisse Jefferson, pour remplir la vacance causé par le décès de M. Casimir Dauhenhauer, assesseur de la dite paroisse.

Deux autres commissaires électoraux condamnés.

Remy L. Door et W. J. Prud'homme, deux commissaires électoraux du sixième ward qui, récemment, lors de leur comparution devant la cour criminelle de district, avaient plaidé coupable d'irrégularités dans l'exercice de leurs fonctions, ont été condamnés hier à 8 mois de détention dans la prison de paroisse par le juge Baker.

Les deux condamnés ont immédiatement commencé à purger leur sentence.

Grièvement Blessés.

Quong Sun, un chinois, et Adronde Belaske, un espagnol âgé de 50 ans, sont arrivés à la Nouvelle-Orléans et ont été envoyés à l'hôpital.

Le premier souffre d'une blessure au bras et Belaske a reçu une balle de revolver dans la tête. Sa blessure est considérée grave.

Le Chinois a dit à la police qu'il se trouvait à Grand Lake, dans la paroisse Jefferson, lorsqu'il a été attaqué par Belaske, qui armé d'un couteau a essayé de le dévaliser. Sun prétend qu'après avoir été blessé, il a tiré sur son adversaire le blessant à la tête.

CAMP BEAUREGARD.

A la réunion des membres du Camp Beauregard dans "Memorial Hall", jeudi dernier, M. Solis Seifarth, l'historien du Camp, a donné lecture d'un article qu'a publié récemment la Revue Harper, intitulé "The Work of the Hunley", donnant une description du premier soumarin dont le prototype est sur la propriété du Soldiers' Home, placé là il y a trois ans, grâce aux efforts du Camp. Et bien que la relique au Soldiers' Home n'ait pasété de grand service, elle a néanmoins permis de construire un soumarin, qui a détruit le "Stousatanic" dans le port de Charleston en 1864.

SUICIDE.

John A. Waterhouse, un agent de propriétés foncières s'est suicidé hier à midi en son domicile 2031 Avenue Champs Elysées.

Debout devant un miroir Waterhouse a placé le canon d'un revolver contre sa tempe droite et s'est fait sauter la cervelle. Sa mort a été instantanée.

Sa femme et ses deux enfants qui se trouvaient dans une chambre voisine, sont accourus en entendant la détonation, mais à leur arrivée le désespéré avait cessé de vivre.

Waterhouse était âgé de 51 ans.

Son état de santé laissait à désirer depuis quelques mois, et c'est à cette cause que l'on est tenté d'attribuer son suicide.

Grièvement blessé dans une querelle.

M. Linn Clingman Thompkins, un négociant de la paroisse Plaquemines, qui a été grièvement blessé jeudi après-midi pendant une querelle avec des pêcheurs d'huîtres, a été amené hier matin de bonne heure à l'Hôpital Touro, et a reçu les soins du Dr Rudolph Matas.

Quoique l'état du blessé soit grave, on espère cependant qu'il se rétablira.

M. Tompkins, paraît il, cherchait à intervenir et à séparer quelques individus qui se querellaient, lorsqu'un nommé Randall Simmons a tiré sur lui.

Ce dernier s'est constitué prisonnier auprès des autorités de Pointe-à-la-Hache.

Vapeur renfloué.

Le vapeur "Hermia" qui s'était échoué jeudi soir à 4 heures à l'embouchure du Mississippi, a été renfloué dans le courant de la nuit avec l'aide de deux remorqueurs et est arrivé hier soir à la Nouvelle-Orléans.

Ce navire a apporté une cargaison de 20,000 sacs de sucre consignée à la Raffinerie Américaine.

Vente de billets de loterie.

Un individu du nom de John Johnes, alias Dorsey Holmes, a été arrêté hier après-midi à l'angle des rues Prieur et Esplanade par le caporal de police John M. Dunn, sous l'inculpation d'avoir vendu des billets de loterie.

Mort subite.

Henry Figare, un homme de couleur âgé de 49 ans, domicilié rue N. Derbigny 1013, est mort subitement hier matin vers huit heures.

Le coroner a fait la levée du corps et a constaté que la mort avait été causée par une affection cardiaque.

Edition Hebdomadaire de "L'Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

Hunt's Cure

Donne la GARANTIE d'arrêter et de guérir radicalement cette horrible démangeaison. Il est composé à cet effet et votre argent sera promptement remboursé SANS DISCUSSION si Hunt's Cure ne guérit pas Eczéma, Dartre, Impétigo ou n'importe quelle autre Maladie de la Peau. 50cts chez votre pharmacien, ou directement par la poste s'il ne l'a pas. Fabriqué seulement par la

A. B. RICHARDS MEDICINE CO., SHERMAN TEXAS.

Services Religieux.

CATHEDRALE ST-LOUIS. Chartres, pres Orleans.
Dimanche, messes a 6, 7, 8, 9 et 11 heures.

STE. MARIE, Archeveche Chartres et Ursulines.
Dimanche, messes a 5:30, 7:00 8:00 et 9:30. Bénédiction à 5:00 p. m. Le vendredi, Exposition du Très Saint Sacrement pendant la messe de 6 heures et Bénédiction après la messe de 7 heures.

IMMACULEE-CONCEPTION (Jésuites), Baronne et Commune
Dimanche, messes a 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 heures.

STE ANNE. St-Philippe pres Roman.
Dimanche, Messes à 6 1/2, 8 et 9 1/2 heures.

ST. AUGUSTIN. St Claude et Bayou.
Dimanche, messes a 6:30, 8, et 10.30.

ST ANTOINE DE PADOUE. Conti et Rempart.
Dimanche. Messes a 8 heures 30 à 10 heures. Tous les jours messe à 7 heures. Le soir, exposition du Saint-Sacrement, Chapelet Méditation et Bénédiction.

ST-PATRICK. Camp, pres Girod.
Dimanche. Messes a 6 h. 30; 7 h 8 et 10 h.

ANNONCIATION, Marais et Mandeville.
Dimanche, messes a 7; 8 et 9:30 à 5 heures Rosaire et Bénédiction

ST. VINCENT DE PAUL. Dauphine, pres Montegut,
Messes le dimanche à 5:30, 7 et 9:30. Rosaire et Benediction a 4:30 P. M.

STE. ROSE DE LIMA. Bayou Road entre Broad et Dorgenois.
Messes le dimanche à 7, 8 et 10 heures. Vêpres, récitation du Chapelet et Bénédiction du Tres Saint Sacrement à 4 p. m.

STE-THERESE. Camp et Erato.
Dimanche. Messes a 6. 7,30 et à 8 30 pour les enfants. Grand'messe a 10 h. Bénédiction à 5 P. M.

MATER DOLOROSA, Coin Cambronne et Burthe, Carrollton.
Messes le dimanche à 7 et 9:30 A. M

SECOND CHURCH OF CHRIST SCIENTIST, 4406 avenue St-Charles, pres de l'avenue Napoléon.
Dimanche matin, service à 11 h. Mercredi soir séance à 7:45.

PREMIERE EGLISE EVANGELIQUE FRANÇAISE, (Presbytérienne) de la Nouvelle-Orléans.
Horaire des cultes: Tous les dimanche à 3 h. P. M., dans le Temple situé au No 1132 rue Nord Dorgenois.
Tous les jeudis à 7 h. P. M., chez le Pasteur. Rév. P. P. Briol,

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Emma Hoffman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 93 870—Division C—Attendu que Henry Hoffman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Emma Hoffman, décédée intestat; avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS DONNELL, Greffier.—Buck, Walshe & Buck, avocats. 28 avril—mai 2 7

DECES.

HYMEL—Décédé vendredi, 28 avril 1911 à 4:15 heures A. M., âgé de 52 ans, LOUIS O. HYMEL, époux de Adèle Cabirac et fils de feu Louis O. Hymel et d'Analie Fredericks, natif de la paroisse St-Jean Baptiste. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu samedi, 29 avril, à 2 heures P. M., de la dernière résidence du défunt, No 1516 rue Joliet, entre Jeannette et Birch.

Les journaux de San Francisco sont priés de reproduire cet avis.

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

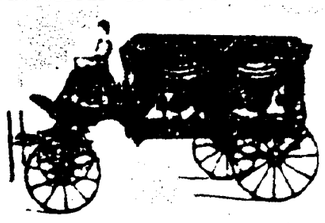

Entrepreneur de pompes funèbres
No 628 RUE STE-ANNE
SALONS FUNEBRES.
Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. E. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.
1108-1112 Rue Ad Remparts
PHONE { HEMLOCK..... 408

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE EN PARTAGE.

Au dernier et au plus haut enchérisseur. Veuve Geo. W. Race et als. vs E. M. Johnson et als.

No 93,557—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 23 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 13 avril 1911 et signé le 20 avril 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot No 226, borné par les rues du Canal, Commune, Carondelet et Baronne mesurant 31 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face à la rue Canal sur 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes en profondeur, lesquels lots commencent 53 pieds, 11 pouces, 3 lignes de l'encoignure des rues Canal et Carondelet, et formant la moitié exacte d'un lot désigné originalement par le No 39 sur un plan par J. Tanneese, voyer, annexé à un acte de M. de Armas, ancien notaire, daté du 23 novembre 1809. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 905 et 910 rue du Canal. Une occasion exceptionnelle pour acquérir une des meilleures locations sur la rue du Canal et qui augmentera en valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un an ou à un et deux ans ou à un, deux et trois ans de crédit, divisée en parcelles égales en billets convenant les intérêts respectifs des co-propriétaires, lesdits billets devant porter 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement payable annuellement; lesdits billets devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque; l'acquéreur devant assurer les améliorations pour le montant de la portion du crédit et de transférer les polices d'assurance au porteur des billets, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de la vente sans estimation, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que les billets soient mis entre les mains d'un avocat pour collection, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1911, et le loyer de la terre sur ladite propriété dû à la ville de la Nouvelle-Orléans, montant au capital de huit cent soixante-deux dollars cinquante cents ($862 50), portant 6 pour cent par an d'intérêt payable trimestriellement et de payer 10 pour cent sur acompte du prix d'achat au moment de l'adjudication, et devra recevoir les loyers qu'à partir de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 avril—22 23 30—mai 7 14 21 23

AMUSEMENTS AMUSEMENTS.

PARC DE VILLE.

FESTIVAL ANNUEL
Au Bénéfice du Fonds d'Améliorations.
JOUR D'OUVERTURE—DIMANCHE, LE 30 AVRIL 1911.
Entrée, 25 Sous.
23 avril au 30

5 AND 10 CENTS — LATEST MOTION PICTURES AND ENTERTAINERS — DAILY MATINEE AND NIGHT — CRESCENT THEATRE — 5 AND 10 CENTS — ENTIRE CHANGE OF PROGRAM SUNDAY TUESDAY AND THURSDAY

10c — LYRIC — 6-Grands Actes-6 — Exclusivement des Vues Mouvantes — Venez Quand il Vous Plaira — Restez Aussi Longtemps Que Vous Voudrez — 11 A. M. A 11 P. M.

Orpheum

Théâtre Matinée
Matinées tous les Jours.
PRIX Matinée.....10 à 50c
Soirs.....10 à 75c

LE SEXTUOR DE HAVEN
"ETUDES EN PORCELAIN"
JULIUS TANNER
HILDA THOMAS et LOU HALL
"Général" EDWARD LAVINE
NEVINS ET ERWOOD
FRED ROLEN & CO
ORCHESTRE AUGMENTE
KINODROME

25 avril—5j

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Steamer NEW CAMELIA

Commençant le 20 Avril 1911

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville, à la tête de la rue du Canal.

Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 h. p. m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures a. m.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS

$1.00 Aller et Retour $1.00

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pineland Park, dimanches et mercredis à l'arrivée du train de 7 45 h. a. m.

Fret reçu tous les jours à gare du chemin de fer Louisville & Nash, tête de la rue Girod.

W. C. COYLE CIE, Agents, No 337 rue Carondelet.

16 avril—

LISTE DES FRANÇAIS Recherchés par le Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Godchaux Building, Nos 306-307

Barruel, Henry
Carlin, Mme Charles
Crabot, Joseph
Dargein
Emboulas, Albert
Froment, Charles
Husson, Louise Julienne, femme Louis François Ernest Gallois.
Jarry, Louis
Lanchard, Jean Baptiste Victor
Mungnier, Auguste
Paget, Félix François
Piris, Joseph Just
Thiollière, Claude Antoine
Vernier, Monteigner Eugène
Zettwog, Ignace

PETITES ANNONCES.

UN couple parlant français et espagnol désire place, la femme comme femme de chambre et l'homme pour faire tout travail. Pas d'objection à aller à la campagne. S'adresser 617 rue Ste-Anne.

28 avril—

DEMANDE—Une jeune Française pour travail de maison. Gages, $25 par mois. S'adresser de 8 h. à midi. 7635 avenue St Charles. 27 avril—4 f

BUREAU DE LA COMMISSION DE LIQUIDATION DE LA DETTE DE VILLE.

SALLE 206, ANNEXE DE L'HOTEL DE VILLE.

Nouvelle-Orléans, Lne., 4 avril 1911.

La Commission de Liquidation de la Dette de Ville, agissant conformément à l'Acte No 19 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1906, à l'Acte No 116 de ladite Assemblée Générale pendant la session de 1908, et à l'Acte No 23 de 1910, tel que l'a amendé l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale à sa seconde session extraordinaire de 1910, lesquels dits actes, No 19 de 1906 et No 116 de 1908, ont été ratifiés par un amendement constitutionnel, et font partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, reçoit des soumissions cachetées à son bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, jusqu'à midi, le 8me jour du mois de mai 1911 pour l'achat de sept millions de dollars, valeur nominale des nouveaux bons d'amélioration publique de la ville de la Nouvelle-Orléans, autorisés par et devant être émis suivant les provisions des actes sus-mentionnés, et des amendements constitutionnels ratifiant ceux-ci.

Lesdits bons sont de la dénomination de mille dollars chacun, et portent un intérêt de quatre pour cent (4) par an, garanti par des coupons d'intérêt qui y sont attachés, payables semi-annuellement les premiers jours de janvier et juillet de chaque année, respectivement. Ils sont par la loi ils sont exempts de taxation d'Etat de paroisse et de municipalité.

Lesdits bons sont payables le 1er janvier 1942, et sont sujets à remboursement à l'option de la ville de la Nouvelle-Orléans après le 1er janvier 1928, et ils seront émis suivant et sujets aux actes sus-mentionnés auxquels on réfère et tient ci-contre pour plus de certitude et de particularité.

Lesdites soumissions seront reçues sous les conditions suivantes auxquelles elles sont sujettes, à savoir:

1er. Aucune vente ne sera faite d'aucun desdits bons à moins que la somme totale des soumissions ne représente le montant entier desdits bons, à savoir: $7,000,000 en valeur nominale.

2d. Lesdits bons seront adjugés au plus fort soumissionnaire ou soumissionnaires pourvu que lesdits bons ou quelque partie que ce soit de ceux-ci ne soient pas adjugés au-dessous de leur valeur au pair avec intérêt accru, moins une commission qui ne doit pas excéder six pour cent du principal.

3me. Tous les coupons d'intérêt desdits bons seront détachés desdits bons à l'échéance et cancelés et le ou les soumissionnaires heureux paieront l'intérêt qui pourrait s'être accru sur lesdits bons jusqu'à la date de leur livraison.

4me. Lesdits bons seront payés par l'heureux ou les heureux soumissionnaires, au comptant aussi vite qu'ils pourront être signés et livrés, les dites livraisons devant être faites dans pas plus de soixante jours de la date de l'ouverture des dites soumissions.

5me. Aucune soumission ne sera reçue ou considérée si elle n'est pas accompagnée d'un chèque certifié sur quelque banque chartrée de la ville de la Nouvelle Orléans portant trois pour cent du montant de chaque soumission. Le chèque ou les chèques de l'heureux ou des heureux soumissionnaires seront collectés par la Commission de Liquidation de la ville et ledit produit sera affecté au paiement des derniers bons livrés audit soumissionnaire ou soumissionnaires, respectivement. En cas de négligence, ou de refus de satisfaire à une soumission quelconque, le produit du chèque dudit soumissionnaire sera adjugé à la Commission des Egouts et de l'Eau.

6me. Toute banque locale ou toutes banques soumissionnant pour lesdits bons sont référées à l'Acte No 23 de 1910 amendé par l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale de la 2me Session Extraordinaire de 1910 et il peut être stipulé dans sa ou leurs soumissions qu'elles désirent obtenir le dépôt du Fonds d'Amélioration Publique suivant les provisions de l'Acte No 23 de 1910 amendé par l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale de la 2me Session Extraordinaire de 1910.

7me. Si une banque locale quelconque ou des banques obtiennent le dépôt conformément à l'Acte No 23 de 1910, ladite banque locale, ou les banques, auront à payer le taux d'intérêt sur les balances de chaque jour du montant et au moment spécifié dans l'acte, et se conformer à toutes les provisions desdits statuts quant aux garanties et à toutes autres matières.

8me. La Commission de Liquidation de la Dette de Ville se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission.

Marques toutes les soumissions: "Propositions pour l'achat des Nouveaux Bons d'Amélioration Publique".

Plus de détails et d'informations seront fournis si l'on s'adresse à T. Wolfe Jr. secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville, salle 206, Annexe de l'Hôtel de Ville, Nouvelle Orléans, Lne.

T. WOLFE, Jr,
Secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville.

7 avril—7 au 7 mai inc.

tit qu'à faire perdre du temps. Le patron indiqua d'abord une première piste, puis une seconde, sans plus de succès pour l'une que pour l'autre; la troisième seule aboutit et, même, fit retrouver une des deux pistes précédemment abandonnées.

—Ah! ah!

—Parfaitement, et vous allez comprendre.

...De ces trois personnes, l'une avait habité Paris, l'autre Londres, une autre enfin la province. Ce fut d'abord sur celle de Paris que M. Toussaint lança mon mari. Au bout d'un mois, Thomas découragé dut donner sa langue au chat.

On l'envoya alors à Londres.

A Londres, il apprit que la personne en question s'était fixée elle aussi à Paris.

Bon! Nouvelles recherches, et nouvelle déconfiture.

En désespoir de cause, M. Toussaint se retourna du côté de la province, où, cette fois, bien que la province soit vaste, on devait être plus heureux.

Il s'agissait d'une vieille dame du nom de Léoni, dont le mari avait été, paraît-il, trente ans auparavant, employé dans une administration. Pendant le voyage de Thomas, le patron avait fait dépouiller tous les vieux annuaires d'administration remontant à l'époque, et dressé une liste de Léoni à faire frémir. On dit qu'il y a plus d'un âne à la foire qui s'appelle Martin. Je crois bien qu'il n'y a pas un département en France où on ne dénicherait un Léoni. Mon pauvre homme, comme vous le voyez, avait du pain sur la planche. Heureusement que c'était bien payé.

Le voilà donc parti, avec sa valise, rendre visite à tous les Léoni marqués sur les annuaires et qui seraient, par grâce spéciale, encore vivants.

—Mais comment monsieur Thomas pouvait-il reconnaître, parmi cette multitude de Léoni, celui à qui il avait affaire?

—Ah! j'oubliais de vous dire que la dame en question avait eu un frère qui était parti de France plus d'un demi-siècle auparavant, pour aller se fixer en Amérique.

—Bien, continuez.

—Alors, vous voyez d'ici Thomas se présentant de porte en porte, la bouche en cœur: "Pardon! vous ne seriez pas la personne que je cherche, et qui a eu un oncle en Amérique?"

Il pouvait promener ainsi longtemps sa valise.

Heureusement, le hasard le servit, en le conduisant presque tout de suite à Nantes, où il trouva une brave vieille dame de quatre-vingts et des années, qui était veuve d'un professeur ou d'un instituteur, et qui, à sa question, répondit:

"Oui, monsieur, même que j'ai là bas, non pas un, mais trois frères, du nom que vous me dites."

Elle avait aussi, en France, deux sœurs qu'elle lui nomma, et qui se trouvèrent être justement les deux personnes que M. Toussaint l'avait envoyé chercher à Londres et à Paris!—Elle lui donna l'adresse de l'une d'elles, avec qui elle avait conservé des relations; quant à l'autre, elle l'avait perdue de vue.

Thomas s'en revint, enchanté d'en avoir terminé si vite, et vous pensez s'il blagua le patron sur ses cachotteries, lui reprochant de s'être défié de lui; bien inutilement en somme, puisqu'après les confidences de Mme Léoni, c'était pour lui l'enfance de l'art de deviner qu'il s'agissait d'un héritage d'Amérique.

M. Toussaint parut contrarié, et bien plus encore, lorsque Thomas lui apprit qu'il tenait de Mme Léoni que "quelqu'un était déjà venu la faire causer pour obtenir d'elle les mêmes renseignements."

—Hein! se récria Bordas, estomaqué, quelqu'un avait précédé votre mari à Nantes, près de cette vieille dame!

—Oui, monsieur, c'est la vraie vérité....

Bordas n'insista pas sur ce chapitre, de peur d'éveiller des soupçons chez Mme Thomas, toutefois il essaya d'obtenir d'elle des précisions sur certains points essentiels, notamment sur les noms et les adresses connus de l'agent.

La veuve hocha la tête.

—Je vous ai dit, monsieur, tout ce que je savais. J'ai retenu ce nom de Léoni, parce qu'il revenait tout le temps dans les préoccupations de mon mari,—Léon par-ci Léoni par-là.... mais ne m'en demandez pas plus long.

Bordas eut une idée lumineuse.

—Les renseignements qu'il recueillait, M. Thomas devait les noter quelque part?

—Oui, sur son carnet....

—Eh bien, ce carnet, frétilla Bordas, je suis sûr que....

—Hélas! Monsieur, il n'est plus en ma possession.

—Comment cela?

—Le matin même de la mort de mon pauvre homme, M. Toussaint, qui, naturellement ignorait le triste événement, envoya son courantin....

Bordas tressaillit....

La veuve continuait....

—..le prier de passer à l'agence. Thomas avait oublié, paraît-il, de fournir un renseignement important au patron.

Je montrai le corps, le crucifix et les bougies sur la table de nuit. Le courantin comprit, me plaignit du coup qui me frappait, et il se retirait quand, se ravisant, il me dit:

"Je vous demande bien pardon, ma pauvre dame, de vous troubler dans un pareil moment, mais le patron m'a paru tenir beaucoup à ce renseignement. Est-ce que votre mari ne l'aurait pas inscrit, par hasard, sur quelque papier?"

Moi, j'avais la tête perdue. Tout de même je pensai au carnet, et je le remis au courantin, qui l'emporta....

—Parbleu! grommela Bordas entre ses dents, — le drôle a passé par là, ne me laissant à ramasser que les balais!....

Il comprit l'inutilité d'insister, remercia cette femme et, en lui glissant dans la main un autre billet de cinquante francs, la pria de garder le secret sur sa visite.

—C'est bien fâcheux, soupira-t-il, que vous ne puissiez pas me fournir seulement l'adresse de la vieille dame de Nantes....

—Attendez donc? fit-elle, il me revient un détail. Ça n'est pas grand'chose, mais ça vous aidera toujours.... Le nom de la rue commence par les prénoms de mon défunt, Jean, Jacques...

—Jean-Jacques Rousseau?

—Justement. Jean-Jacques Rousseau, c'est bien ça!

—Voilà qui abrégera singulièrement mes recherches! pensa Bordas.

Il prit définitivement congé et, tout guilleret, se mit en devoir de regagner son domicile.

Il était bien trop enfoncé dans ses pensées pour remarquer un grand diable qui le suivait à distance respectueuse avec la fidélité d'un garde du corps, et qui monta avec lui dans l'omnibus Clichy-Odéon, — mais pour se tenir sur la plate forme, tandis que lui montait sur l'impériale.

Tout en roulant, il monologuait:

—Voilà qui est de plus en plus clair. Nous sommes en présence d'une bande de chenapans supérieurement organisée, ayant combiné un coup pour s'approprier un héritage qui doit être d'importance.

Appelons-le faute de mieux, l'héritage Machin.

Trois frères Machin ont émigré en Amérique il y a un demi-siècle. Ils y ont fait fortune, ils y sont morts, laissant des millions.

Ils avaient en France trois sœurs, trois demoiselles.... Machin ayant épousé respectivement des sœurs X, Z et Léoni et fixées celle-ci à Nantes, celles-là à Londres et à Paris.

L'agence Toussaint, chargée par quelque solicitor américain de rechercher ces trois personnes, ou leurs ayants droit, lance sur les pistes qu'on lui a fournies son détective Thomas.

Thomas, mal aiguillé au début, fait buisson creux à Paris et à Londres, mais finit par découvrir à Nantes la vieille Mme Léoni, laquelle lui donne l'adresse de l'une de ses sœurs.

Jusqu'à présent, tout va bien.

Mais, dans l'agence Toussaint, a réussi à se faufiler par des moyens frauduleux un acolyte de la bande, le nain Jaunet.

Jaunet s'est arrangé de façon à capter la confiance de Toussaint. Par ailleurs, il se tient habituellement dans une antichambre séparée du cabinet du patron par une simple cloison, et d'où, — d'après sa déposition même, — il peut entendre ce qui s'y dit, — voir peut-être à travers un trou pratiqué "ad hoc", ce qui s'y fait.

Il a donc toutes facilités pour suivre la marche de l'enquête et et renseigner ses complices.

Or, sur ces entrefaites, le nain aux écoutes, et "barbotant" au besoin, dans la correspondance du patron, surprend le différend d'intérêts qui crée un état d'hostilité aigu ë entre celui ci et son beau-frère, et l'idée vient au metteur en scène de la bande d'organiser un complot qui aboutira à faire disparaître Toussaint (dont on s'est approprié tous les secrets,) en portant le meurtre au compte de Février.

Une fausse dépêche est adressée à ce dernier. Il se présente sans défiance à la villa d'Asnières. Une altercation violente, — comme c'était fatal, — éclate entre les deux beaux-frères, en présence de la femme de journée dont on connaissait les heures de présence à la villa, et Toussaint est assassiné par un ou deux affiliés de la bande, tandis que deux autres attaquent dans la rue Février, le roulant à terre et lui déchirant ses vêtements, de façon à achever de le compromettre, en le désignant de toute évidence comme l'assassin.

A continuer.